



La raison de notre espérance

L'appel des pasteurs, des anciens et des diacres

Les pasteurs, les anciens et les diacres

« Nous croyons que les ministres de la Parole de Dieu, les anciens et les diacres doivent être élus en leurs fonctions par une élection légitime de l'Église, en invoquant le nom de Dieu et avec bon ordre, comme la Parole de Dieu l'enseigne. Chacun doit donc se garder de s'imposer par des moyens illégitimes. Il doit attendre le temps où il sera ainsi appelé par Dieu, afin qu'il ait le témoignage de sa vocation et qu'il soit certain et assuré qu'elle lui vient du Seigneur.

Quant aux ministres de la Parole, ils ont tous un même pouvoir et une même autorité, où qu'ils se trouvent, puisqu'ils sont tous ministres de Jésus-Christ, seul Évêque universel et seul Chef de l'Église.

De plus, afin que la sainte ordonnance de Dieu ne puisse être violée ou méprisée, nous disons que chacun doit tenir en haute estime les ministres de la Parole, les anciens et les diacres de l'Église, pour l'œuvre qu'ils accomplissent, et être en paix avec eux, sans murmure ni dispute, autant que possible. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 31

1. C'est Dieu qui appelle
2. Dieu s'est servi de différents moyens pour appeler ses serviteurs
3. Dieu se sert de l'Église pour appeler les pasteurs, les anciens et les diacres
4. La procédure d'appel

En général, notre société est assez indifférente à l'égard de l'Église, sauf quand des dirigeants d'Église commettent des scandales et salissent le nom de Dieu. Nous pensons bien sûr aux télévangélistes avides de gains et aux prêtres pédophiles qui font la manchette. De tels scandales se produisent souvent du fait que les chrétiens et les Églises ne suivent pas les directives bibliques touchant à l'organisation et au gouvernement de l'Église.

Le Seigneur a donné dans sa Parole des directives concernant la façon dont son Église doit être gouvernée. Ces directives ont pour but de protéger son Église des dérapages et de s'assurer que les bergers prennent bien soin du troupeau du Seigneur et qu'ils préservent l'honneur de Dieu.

Dans l'article 30 de la Confession de foi des Pays-Bas, nous avons vu que Jésus-Christ a donné à son Église des pasteurs, des anciens et des diacres pour le bien de son peuple. L'article 31 nous explique comment ces hommes doivent être nommés à leurs fonctions officielles.

1. C'est Dieu qui appelle

Qui est-ce qui décide qu'un homme devient pasteur, diacre ou ancien? Le principe biblique est le suivant : C'est Dieu qui appelle des hommes à exercer des ministères particuliers parmi son peuple.

Dans l'Ancien Testament, c'est Dieu qui a appelé les prophètes. Nous connaissons la vocation extraordinaire que Moïse a reçue au buisson ardent (Ex 3.10). C'est Dieu qui a appelé Aaron et sa descendance à être sacrificateurs (Ex 28.1). Dieu a appelé les juges Gédéon, Samson, Samuel, etc. Dieu a appelé Saül et David à devenir rois. C'est le Père qui a appelé son propre Fils à devenir le Souverain Sacrificateur.

« Nul ne s'attribue cet honneur; mais on y est appelé par Dieu, comme le fut Aaron lui-même. De même, ce n'est pas le Christ qui s'est donné lui-même la gloire de devenir souverain sacrificateur, mais c'est celui qui a dit : Tu es mon fils, c'est moi qui t'ai engendré aujourd'hui » (Hé 5.4-5).

C'est le Seigneur Jésus qui a choisi, qui a appelé et qui a établi ses apôtres.

Encore aujourd'hui, c'est Dieu qui appelle des frères à devenir diacres, pasteurs et anciens. Paul a exhorté les anciens d'Éphèse en leur rappelant que c'est le Saint-Esprit lui-même qui leur avait donné ce ministère :

« Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau au sein duquel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour faire paître l'Église de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang » (Ac 20.28).

2. Dieu s'est servi de différents moyens pour appeler ses serviteurs

Comment est-on appelé à un ministère particulier? Dans l'Ancien Testament, Dieu appelait ses prophètes directement. Il a parlé directement à Moïse, à Ésaïe, à Jérémie. Il appelait les juges de la même manière, par l'intervention directe de son Esprit. Parfois, il appelait des gens indirectement, à travers la participation du peuple d'Israël. Moïse a demandé au peuple de choisir des anciens :

« Prenez des hommes sages, intelligents et connus dans vos tribus, et je les mettrai à votre tête » (Dt 1.13). Parfois, l'appel de Dieu était héréditaire, de père en fils, comme dans le cas des sacrificateurs descendants d'Aaron et des rois de la lignée davidique.

Dans le Nouveau Testament, le Seigneur Jésus a appelé directement ses apôtres, incluant l'apôtre Paul qui a reçu une vision sur le chemin de Damas (Ac 9). Par la suite, pour remplacer Judas comme apôtre, le Seigneur a appelé Matthias indirectement. Les apôtres ont d'abord précisé à l'assemblée les critères pour être candidats (avoir accompagné le Seigneur et avoir été témoin de sa résurrection). Ils ont

ensuite présenté deux hommes à l'Église remplissant ces critères et ils ont prié tous ensemble pour que Dieu désigne par tirage au sort celui qu'il avait choisi (Ac 1.21-26).

3. Dieu se sert de l'Église pour appeler les pasteurs, les anciens et les diacres

Concernant les pasteurs, les anciens et les diacres, Dieu les appelle de façon indirecte, au moyen de l'Église à qui est confiée la responsabilité de choisir des hommes à ces fonctions spéciales.

« Nous croyons que les ministres de la Parole de Dieu, les anciens et les diacres doivent être élus en leurs fonctions par une élection légitime de l'Église » (art. 31).

Quand des diacres ont été nommés à Jérusalem, les apôtres ont sollicité la participation de toute l'Église.

« Frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les chargerons de cet emploi. [...] Ils élurent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains » (Ac 6.3-6).

L'initiative venait des apôtres, mais l'Église a joué un rôle important dans le choix des sept hommes, avant que leur entrée en fonction soit confirmée par les apôtres.

Quand Paul et Barnabas visitèrent à nouveau les Églises, « ils firent nommer pour eux des anciens dans chaque Église, et, après avoir prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur en qui ils avaient cru » (Ac 14.23). Le verbe « faire nommer » signifie élire en levant la main. Encore une fois, les apôtres ont donné la direction et l'Église était impliquée dans la nomination des anciens. Tite a été choisi de la même façon par les Églises pour être missionnaire.

« Il a été désigné [élu en levant la main] par les Églises pour être notre compagnon de voyage dans cette œuvre de grâce, dont nous avons la charge pour la gloire du Seigneur » (2 Co 8.19).

Aujourd'hui, Dieu se sert encore de son Église pour appeler des hommes au ministère de pasteur, d'ancien et de diacre par élection légitime. Quelle que soit la manière dont Dieu s'y prend, que ce soit de façon directe comme autrefois ou indirecte comme aujourd'hui, les différents ministères ordonnés sont tous des dons du Christ à son Église.

« C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints » (Ép 4.11).

4. La procédure d'appel

De quelle façon exactement l'Église devrait-elle procéder pour élire ses pasteurs, ses anciens et ses diacres? La Parole de Dieu nous révèle peu de détails concernant la procédure d'appel. Le Seigneur nous laisse une certaine liberté à cet égard, mais des éléments essentiels doivent être respectés. Une

élection légitime doit se faire « *en invoquant le nom de Dieu et dans le bon ordre, comme la Parole de Dieu l'enseigne* » (art. 31). L'élection doit d'abord se dérouler en invoquant le nom de Dieu, comme cela s'est fait pour l'élection de Matthias, des sept diacres et de Paul et Barnabas (Ac 1.24; 6.6; 13.3). Ensemble, tous les membres de l'Église doivent implorer Dieu pour qu'il indique clairement quel frère il veut dans les fonctions officielles qu'il a lui-même établies dans son Église. L'Église doit reconnaître qu'elle est l'instrument de Dieu et doit donc prier en public et en privé pendant les différentes étapes du processus, pour que l'élection se fasse selon la volonté de Dieu. Nous devons ensuite avoir confiance que Dieu nous donnera sa direction.

Deuxièmement, Paul dit « *que tout se fasse avec bienséance et avec ordre* » dans l'Église (1 Co 14.40), « *car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix* » (1 Co 14.33). Nous avons déjà vu que les apôtres étaient responsables du processus d'élection de Matthias, des sept diacres et des anciens dans chaque Église. De même aujourd'hui, la démarche d'appel doit se faire sous la supervision du conseil des anciens qui doit s'assurer que tout se déroule « *avec bienséance et avec ordre* ».

Pour le bon déroulement de l'élection, le conseil expliquera à l'Église les étapes prévues jusqu'à l'ordination ainsi que les règles de procédure préalablement adoptées. L'Église doit avant tout connaître les qualités requises pour être pasteurs, anciens et diacres (Ac 6.3; 1 Tm 3; Tt 1.5-9) ainsi que la nature de leurs ministères. Le conseil enseignera ces sujets à l'Église pour qu'elle discerne la volonté de Dieu et qu'elle participe intelligemment au processus de nomination.

Le conseil donnera à l'Église l'occasion de participer au processus d'appel, pour que les hommes qui présentent les qualités voulues soient désignés avec l'approbation de l'Église. Le conseil peut demander à l'Église de suggérer des candidats ou peut directement proposer des candidats à l'Église, puis procéder à l'élection au moyen d'un vote. Les candidats élus devront se préparer en vue de leur examen devant le conseil local ou régional, selon le cas. Le conseil s'assurera que ces candidats élus ont reçu une formation adéquate en vue d'exercer un ministère fructueux dans l'Église.

Troisièmement, le conseil convoquera un culte public et procédera à l'ordination des hommes élus, avec la prière et l'imposition des mains. Dans la Bible, ceux qui ont été choisis ont ensuite été ordonnés à leur ministère par l'imposition des mains, par exemple les sept diacres, Barnabas, Paul et Timothée (Ac 6.6; 13.3; 1 Tm 4.14; 2 Tm 1.6). L'imposition des mains signifie que ces hommes sont mis à part pour exercer ce ministère et que le Saint-Esprit leur accorde des dons spirituels particuliers pour leur permettre de bien l'exercer. « *Ne néglige pas le don qui est en toi et qui t'a été donné par la prophétie, avec l'imposition des mains du collège des anciens* » (1 Tm 4.14). L'imposition des mains doit être accompagnée de la prière par laquelle nous demandons à Dieu la force, l'amour et la sagesse dont ils ont besoin pour servir fidèlement leur Seigneur avec la puissance du Saint-Esprit.

Si tout est fait selon sa Parole, nous pouvons avoir confiance que Dieu répondra à cette prière pour l'honneur de son nom et pour le bien de son Église.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.